



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/49/27
8 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 108 de l'ordre du jour

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997

Note du Président

1. À sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Cinquième Commission le point 108 de l'ordre du jour (Planification des programmes), étant entendu que, pour chaque programme, les révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 seraient soumises pour examen à l'Assemblée en séance plénière ou à la grande Commission compétente.
2. À ce jour, l'Assemblée générale et trois grandes Commissions – la Deuxième, la Quatrième et la Sixième – ont présenté au Président de la Cinquième Commission les résultats des initiatives qu'elles avaient prises à cet égard. La partie pertinente de la lettre de leur président est reproduite dans les annexes I à IV du présent document, de même que les appendices. Dès que les autres commissions auront communiqué leurs observations, celles-ci seront publiées dans un additif au présent document.

Annexe I

LETTRE DATÉE DU 27 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DE LA CINQUIÈME COMMISSION PAR LE PRÉSIDENT DE LA
QUATRIÈME COMMISSION

Au cours de la 2e et de la 10e séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), soit les 5 et 26 octobre 1994 respectivement, j'ai appelé l'attention des membres de la Commission sur les révisions qu'il est proposé d'apporter aux programmes 8 (Utilisations pacifiques de l'espace) et 39 (Information) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Je les ai notamment invités à me présenter, par écrit, leurs vues sur certaines des questions abordées par le Secrétaire général dans son rapport sur ces programmes.

Je vous informe par la présente que je n'ai reçu aucun commentaire des membres de la Commission.

(Signé) Borys M. HUDYMA

Annexe II

LETTRE DATÉE DU 27 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DE LA CINQUIÈME COMMISSION PAR LE PRÉSIDENT DE LA
SIXIÈME COMMISSION

J'ai bien reçu votre lettre du 26 septembre 1994, dans laquelle vous sollicitiez les vues de la Sixième Commission sur les révisions qu'il est proposé d'apporter aux programmes du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 qui intéressent la Commission.

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur la seconde partie de sa trente-quatrième session¹, la Sixième Commission a constaté qu'il n'était pas prévu de modifier les programmes relevant de sa compétence.

En conséquence, la Commission n'a pas d'observation à présenter à la Cinquième Commission sur cette question.

(Signé) George O. LAMPTEY

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 16 (A/49/16).

Annexe III

LETTRE DATÉE DU 27 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE
LA CINQUIÈME COMMISSION PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

Me référant à votre lettre du 28 septembre 1994 relative aux révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies un certain nombre d'observations concernant le programme 6 (Élimination de l'apartheid).

(Signé) Amara ESSY

Appendice

LETTRE DATÉE DU 25 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE L'AFRIQUE DU SUD

L'Afrique du Sud rend hommage à la communauté internationale, dont la collaboration avec le peuple sud-africain a permis d'atteindre les objectifs du programme 6 relevant du grand programme I du plan à moyen terme, intitulé "Élimination de l'apartheid".

Les objectifs du programme ayant été atteints, l'Assemblée générale a enfin pu supprimer de son ordre du jour le point intitulé "Élimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale". L'Afrique du Sud appuie sans réserve la suppression du programme pertinent et la réaffectation des ressources qui y étaient allouées aux activités des Divisions de l'Afrique du Département des affaires politiques du Secrétariat.

Le peuple sud-africain est convaincu que la communauté internationale ne l'abandonnera pas dans le combat qu'il mène pour que la jeune démocratie sud-africaine surmonte les handicaps et sorte du sous-développement qui constituent le lourd héritage de l'apartheid.

Le peuple sud-africain remercie la communauté internationale de continuer à oeuvrer à ses côtés pour éliminer toute trace de ce passé.

Annexe IV

LETTRE DATÉE DU 31 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT DE LA DEUXIÈME
COMMISSION

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour que vous y donniez la suite appropriée, la lettre datée du 28 octobre 1994 que S. E. M. Ramtane Lamamra, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, m'a adressée, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, au sujet du point 108 de l'ordre du jour, intitulé "Planification des programmes". La présente fait suite à votre lettre du 27 septembre 1994, sous couvert de laquelle vous m'avez transmis la lettre du Président de la Cinquième Commission relative à cette question (A/C.2/49/2).

(Signé) Sher Afgan KHAN

Appendice

LETTRE DATÉE DU 28 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DE LA DEUXIÈME COMMISSION PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE L'ALGÉRIE

J'ai l'honneur de me référer au document A/C.2/49/2, dans lequel figurait la lettre datée du 26 septembre 1994 que le Président de la Cinquième Commission a adressée au Président de la Deuxième Commission concernant le point 108 de l'ordre du jour (Planification des programmes). Le Président de la Deuxième Commission ayant invité les membres de la Commission à lui faire part de leurs vues à ce sujet, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent formuler les observations ci-après.

De manière générale, le Groupe des 77 et la Chine appellent l'attention sur le fait que la révision du plan à moyen terme, entreprise par le Secrétariat conformément aux directives d'organes intergouvernementaux, devrait faire l'objet de consultations au sein des grandes commissions compétentes avant que les propositions ne soient soumises aux organes de coordination et aux organes budgétaires, ainsi qu'à la Cinquième Commission. Cette manière de procéder faciliterait le travail de ces derniers organes dans la mesure où les grandes commissions compétentes se seraient déjà prononcées sur les nouvelles propositions.

En outre, cette procédure empêcherait le Secrétariat de modifier unilatéralement les directives émanant des décisions des organes intergouvernementaux lors de la révision biennale du plan à moyen terme.

Une formule qui permettrait d'identifier plus facilement l'origine et le fondement des révisions proposées serait que, pour toute proposition tendant à supprimer ou ajouter un élément, le Secrétariat donne la référence du texte en portant autorisation. Il est particulièrement important de disposer de cette précision lorsque les révisions proposées découlent de directives émises par des organes à composition restreinte, tels que les groupes de travail. En pareil cas, il suffirait d'indiquer la ou les résolution(s) pertinente(s) de l'Assemblée générale ou, à défaut, les décisions des organes compétents.

Les observations du Groupe des 77 et de la Chine visent surtout les révisions qu'il est envisagé d'apporter aux programmes 11 (Questions et politiques générales, y compris la coordination), 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial) et 21 (Administration et finances publiques), qui relèvent du grand programme IV (Coopération économique internationale pour le développement).

Le Groupe des 77 et la Chine soulignent qu'il devrait être tenu compte dans le sous-programme 1 du programme 11 des décisions prises par l'Assemblée générale dans ses résolutions 44/215, 46/210 et 48/168 en ce qui concerne le recours à des mesures économiques comme moyen d'exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement. Ils se réfèrent également à cet égard à la note du Secrétaire général relative à l'application de la résolution 46/210.

Pour ce qui est du programme 12, le Groupe a approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur la seconde partie de sa trente-quatrième session, et espère qu'il en sera tenu compte dans le rapport devant être soumis à l'Assemblée générale sur cette question.

Le Groupe des 77 et la Chine estiment que les propositions du Secrétariat concernant un nouveau programme 21 (Administration et finances publiques) pourraient se traduire par un changement d'orientation non approuvé par l'Assemblée générale et ne sont donc pas fondées sur des textes existants.

Étant donné l'importance que revêt l'établissement du plan à moyen terme – principal document directeur de l'Organisation –, les règles et procédures régissant son élaboration par le Secrétariat doivent être respectées.
